

LES LAURÉATS DU PRIX RENÉ-LEYNAUD

- 2015 – SAMANTHA BARENDSON, *Le citronnier*, Éditions Le pédalo ivre, 2014
- 2016 – THOMAS VINAU, *Bleu de travail*, Éditions La fosse aux ours, 2015
- 2017 – GABRIEL DE RICHAUD, *Une vie pour Camille*, Éditions La Crypte, 2016
- 2018 – ESTELLE FENZY, *Mère*, Éditions La Boucherie littéraire, 2017
- 2019 – ÉMILIE TURMEL, *Casse-gueules*, Éditions Poètes de brousse, Montréal, 2018
- 2020 – MATHIEU GABARD, *CRA – 115 propos d'hommes séquestrés*, Éditions des Lisières, 2019
- 2021 – KATERINA APOSTOLOPOULOU, *J'ai vu Sisyphes heureux*, Éditions Bruno Doucey, 2020
- 2022 – HÉLÈNE LÉPINE, *Le cœur en joue*, Éditions Pleine lune, 2021
- 2023 – MAUD THIRIA, *Trouée*, Éditions LansKine, 2022
- 2024 – MATTIA FILICE, *Mécano*, Éditions P.O.L, 2023

ESPACE
PANDORA
AGITATEUR POÉTIQUE

BIBLIOTHÈQUE
MUNICIPALE
DE LYON



Soutenu
par

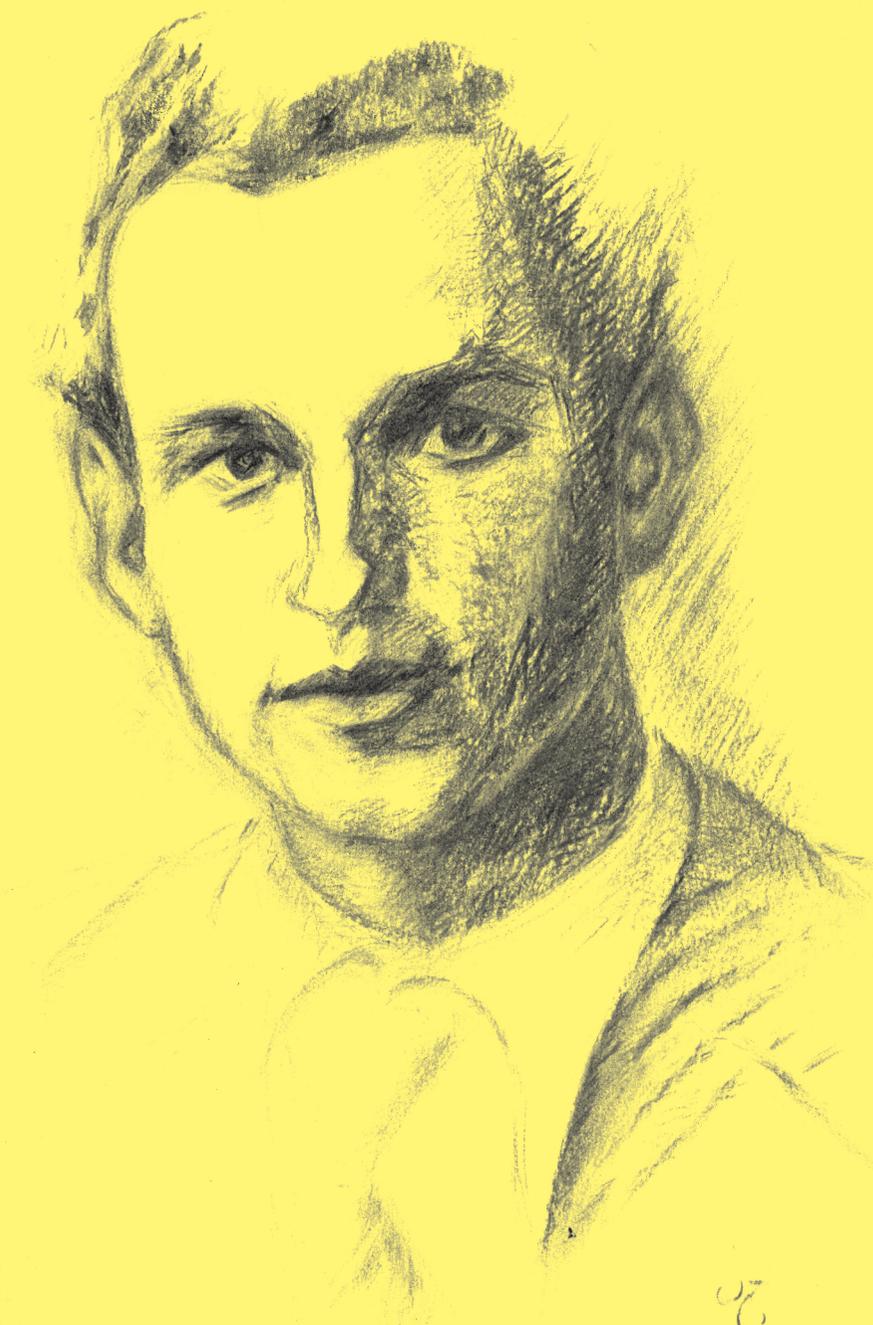

**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Association Espace Pandora - 8 place de la Paix - 69200 Vénissieux
Secrétaire du Prix René-Leynaud : Myriam Chkoundali / contact@espacepandora.org
04.72.50.14.78 - espacepandora.org

© Isabelle Tillier

CRÉATION POÉTIQUE FRANCOPHONE

PRIX RENÉ-LEYNAUD



LE PRIX

Afin de faciliter la promotion et la diffusion d'un ouvrage qui leur semble « nécessaire au jour blessé d'aujourd'hui » et de soutenir la création poétique francophone contemporaine, sous toutes ses formes, l'association Espace Pandora et la Bibliothèque municipale de Lyon organisent, avec le concours de la Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes, le Prix René-Leynaud.

Le Prix René-Leynaud a été créé en 2014, à l'occasion du 70^e anniversaire de la Libération de la France et du 70^e anniversaire de la mort du poète, exécuté par les nazis pour actes de résistance, le 13 juin 1944, quelques mois seulement avant la Libération de Lyon.

LE RÉGLEMENT

ARTICLE 1 : Le Prix René-Leynaud récompensera un ouvrage de littérature francophone contemporaine de forme courte (poème, prose poétique, fragments) paru en première édition, durant l'année civile précédant la remise – premier dépôt légal faisant foi – et édité à compte d'éditeur. L'auteur devra avoir une œuvre émergente dans le genre récompensé. Il fournira, à ce titre, une bibliographie aux organisateurs.

ARTICLE 2 : Ne peuvent participer : les ouvrages autoédités, les ouvrages publiés à compte d'auteur, les rééditions, les anthologies ou ouvrages collectifs.

ARTICLE 3 : Il est prévu, pour faciliter la sélection des ouvrages en compétition, deux options.

La première : Chaque membre du jury retiendra deux titres, parmi les ouvrages parus, qu'il proposera en lecture aux autres membres lors des réunions du Prix.

La seconde : Chaque éditeur indépendant concerné choisira un seul titre de son catalogue, dont il enverra au moins 3 exemplaires (5 sont souhaités) avant le 1^{er} mars de l'année concernée à :

Espace Pandora – Prix René-Leynaud, 8 place de la Paix – 69200 Vénissieux
Aucun ouvrage réceptionné ne sera restitué.

Par ailleurs, les éditeurs indépendants enverront, si possible, en plus des exemplaires précités, le titre sous format numérique (pdf ou epub).

ARTICLE 4 : Le prix récompensera un ouvrage qui répondra à une double exigence : d'une part, favoriser et promouvoir l'émergence d'une écriture poétique et, d'autre part, défendre un certain regard porté sur le monde actuel, fidèle à l'esprit du poète René Leynaud.

ARTICLE 5 : L'Espace Pandora réunira un jury composé de personnes qualifiées : poètes, bibliothécaires, professionnels du livre... et en assurera la coordination générale. Le jury sera renouvelé régulièrement. Le lauréat de l'édition précédente du prix sera invité à faire partie du jury.

ARTICLE 6 : La décision du jury est souveraine, définitive et sans appel. Le jury se réserve le droit de ne pas remettre de prix si aucun ouvrage concourant ne répond à ses attentes.

ARTICLE 7 : La valeur du Prix sera remis à l'auteur(e) de l'œuvre récompensée.
Le prix : un chèque de 1 500 € (mille-cinq-cents euros) versé par l'Espace Pandora.

ARTICLE 8 : Dans un souci de diversité, l'auteur récompensé ne pourra en aucun cas concourir au Prix René-Leynaud une seconde fois.

ARTICLE 9 : La remise du Prix René-Leynaud aura lieu, chaque année à l'automne, lors du festival Parole Ambulante coordonné par l'Espace Pandora, missionné par ses partenaires pour organiser l'événement. Le lauréat sera informé directement par l'Espace Pandora, ou par son éditeur, et sera invité à participer à la cérémonie de remise du Prix. En cas d'empêchement, il pourra se faire représenter par la personne de son choix, nommément désignée par lui ou ses ayants droit en cas de décès prématuré.

L'éditeur de l'ouvrage récompensé sera informé directement par l'Espace Pandora. La Bibliothèque municipale de Lyon accueillera la remise du Prix à la Bibliothèque.

ARTICLE 10 : Un bandeau au format du recueil primé sera commandé et financé par l'organisateur à l'éditeur.

Il portera la mention : Titre du recueil / Prix René-Leynaud (avec l'année).

ARTICLE 11 : L'annonce du résultat du Prix sera transmise par courrier ou courriel à la presse et aux revues spécialisées.

ARTICLE 12 : La participation à ce Prix implique l'acceptation sans condition de ce règlement.